

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Délibération affichée

Le

02 DEC. 2025

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	23
Absents et Excusé(es)	:	09
Procuration(s)	:	01

N° d'ordre : 79/2025

Domaine d'intervention : 7.5.4/Autres Subventions

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-neuf Novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Novembre 2025.

**PRÉSENTS :** M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Maire - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4<sup>ème</sup>; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMIQUE Maguy ; - - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François; - M. BIDELOGNE Fred : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :** - M. TABAR Patrice (Procuration donnée à M. MARCEL Didier) : Conseiller Municipal

**ABSENTS :** - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna : Conseillers Municipaux.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE BASSE-TERRRE (COSVBT) DANS LE CADRE DE L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 79 /2025 - REF : 7.5.4/ AUTRES SUBVENTIONS  
« DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE BASSE-TERRER (COSVBT) DANS LE CADRE DE L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL »

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal, que dans le cadre de l'édition 2025 des fêtes de fin d'année, il souhaite verser une subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Basse-Terre (COSVBT) afin d'organiser l'arbre de Noël des enfants du personnel communal.

Cette subvention permettra l'achat de bons cadeaux à destination des enfants des agents communaux qui ont entre 0 mois à 10 ans.

**Monsieur le Maire** propose d'accorder une participation financière à hauteur de :

Association	Coût total de l'opération	Subvention accordée
COSVBT	3 000 €	3 000 €

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les crédits inscrits en section de fonctionnement du Budget principal 2025, chapitre 65, article 6574 ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUBER** une subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Basse-Terre (COSVBT), au titre du budget primitif 2025, selon la répartition ci-dessus.

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

Berger Levraud

ID : 971-219711058-20251125-792025-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 79 /2025 - REF : 7.5.4/ AUTRES SUBVENTIONS  
« DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE BASSE-  
TERRE (COSVBT) DANS LE CADRE DE L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL »

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

02 DEC. 2025

Fait à Basse-Terre, le

02 DEC. 2025

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le



*AA/dec*



*AA/dec*